

# ✓ Résolutions votées en Conférence de District – Rotary 9220

Mise à jour : Avril 2025

Faisant suite aux conférences du District 9220 tenues sous les gouvernorats respectifs des PDG **Dinesh Gajeelee (2022)**, **Yves Grondin (2023)**, et **Lucerce Camalon (2024)**, voici la synthèse des **résolutions votées par les clubs du district**, accompagnée des textes intégraux.

## □ Conférence de District 2022 – Gouverneur Dinesh Gajeelee

**Date du scrutin** : 6 mai 2022

**Méthode de vote** : Plateforme sécurisée Simply Voting

**Participation** : 50 votes exprimés (63,2 % de participation, 81 voix pondérées)

**Résolutions adoptées** :

### Résolution 22-01 – Méthode de management

Visé à moderniser la méthode de gestion des instances du district pour une approche plus collaborative et structurée.

✓ 76 % pour | ✗ 10 % contre | ○ 14 % abstention

### Résolution 22-02 – Équilibre entre pouvoir économique et des États

Appelle à une meilleure considération de la justice économique dans l'action rotarienne, en lien avec la paix et la compréhension internationale.

✓ 70 % pour | ✗ 8 % contre | ○ 22 % abstention

### Résolution 22-03 – Date et contenu de présentation des comptes de l'IPDG

Imposer la présentation complète des comptes de l'IPDG au plus tard lors de la conférence de district suivant son mandat.

✓ 84 % pour | ✗ 2 % contre | ○ 14 % abstention

### Résolution 22-04 – Méthode d'élection du DGN

Proposition de modifier le mode de sélection du gouverneur nommé (DGN) pour plus de transparence.

✓ 66 % pour | ✗ 24 % contre | ○ 10 % abstention

### Résolution 22-05 – Création d'un registre des résolutions votées

Mettre en place un registre officiel de toutes les résolutions votées en conférence de district pour une meilleure traçabilité.

✓ 92 % pour | ✗ 2 % contre | ○ 6 % abstention

## □ Conférence de District 2023 – Gouverneur Yves Grondin

**Date** : 2 juin 2023 – Saint-Denis (Réunion)

**Nombre de votants** : 43 clubs (dont 21 procurations)

## **Résolutions adoptées :**

### **Résolution 2023-01 – Affectation de l'excédent du compte administratif de l'IPDG**

Après approbation des comptes de l'IPDG, si le bilan présente un excédent, celui-ci doit être versé sur le compte du DGE (année N+1), au plus tard dans les 15 jours suivant la conférence de district.

✓ 34 pour | ✗ 3 contre | ○ 6 abstentions

### **Résolution 2023-02 – Critères de désignation des adjoints au gouverneur**

L'adjoint au gouverneur devra :

- être membre actif depuis au moins 3 ans,
- avoir été président d'un club,
- être en règle avec son club,
- avoir une bonne assiduité,
- avoir assisté à une conférence de district,
- ne pas être président en exercice au moment de sa nomination.

✓ 40 pour | ○ 2 abstentions

### **Résolution 2023-03 – Incompatibilité entre fonction de président en exercice et nomination AG**

Un président en exercice ne peut être désigné adjoint au gouverneur pour l'année suivante.

✓ 26 pour | ✗ 13 contre | ○ 4 abstentions

## **□ Conférence de District 2024 – Gouverneur Lucerce Camalon**

Aucune résolution n'a été soumise au vote lors de cette conférence.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du district.